



DELIBERATION N° D.2020.03.6

du Conseil communautaire du 3 mars 2020

Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. **Gestion des investissements pluriannuels.** **Création et révision annuelle des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP-CP).**

Date de la convocation : 26 février 2020

Date d'affichage : 4 mars 2020

Nombre de conseillers en exercice : 82

Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Michel BANCAL, Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothée BILGER, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Bernard DEBAIN, M. Laurent DELAPORTE, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, Mme Florence MELLOR, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Coralie BELMER, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. François LAMBERT, M. Erik LINQUIER, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, M. François SIMEONI, Mme Carmise ZENON.

M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Liliane HATTRY (pouvoir à Mme Annick PERILLON), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), M. Michel CROUZAT (pouvoir à Mme Karin LE MENE), Mme Marie DENAISON (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), M. Sébastien DURAND (pouvoir à M. Claude VUILLIET), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Jean-Marie CLERMONT (pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Laurence AUGERE (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Frédérique KIBLER), Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Amélie GOLKA (pouvoir à M. Michel CONTE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-36, L.5216-5, L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu la délibération n° 2016-03-08 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016 relative notamment à la création des autorisations de programme (AP) 2016-001 pour les subventions de surcharge foncière, 2016-002 pour la réhabilitation de l'auditorium du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles et 2016-003 pour la réalisation du nouveau diffuseur de Vélizy-Villacoublay sous l'autoroute A86 dans le cadre de la gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2017-03-04 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 28 mars 2017 relative notamment à la création des AP 2017-005 pour la participation à la réhabilitation du moulin de Vauboyen, 2017-006 pour l'aménagement de la piste cyclable sur la vallée de la Bièvre et 2017-007 pour l'aménagement de la piste cyclable entre Bois d'Arcy et la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre de la gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2018-03-04 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 mars 2018 relative notamment à la création des AP 2018-001 pour la construction de la seconde déchèterie intercommunale et le parking de stockage des bennes à Buc et 2018-002 pour le fonds de concours lié à la construction du gymnase de Buc pour compenser la création d'un dépôt de bus et d'un atelier annexe dans le cadre de la gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2018-06-05 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 25 juin 2018 portant notamment sur la modification du montant de l'AP et des CP pour la réhabilitation de l'auditorium du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° D.2018-12-03 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 4 décembre 2018 relative notamment à la création de l'AP 2018-003 pour les fonds de concours attribués par la communauté d'agglomération aux communes dans le cadre du plan de développement intercommunal (PDI) ;

Vu la délibération n° D.2019-04-04 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 2 avril 2019 relative à la révision annuelle des AP-CP et à la création de l'AP 2019-001 pour le déploiement de la fibre optique entre les mairies de Versailles Grand Parc,

Vu la délibération n° D.2019.10.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 octobre 2019 relative notamment à la création de l'AP 2019-002 pour les fonds de concours aux communes membres dans le cadre du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2019 et de l'AP 2019-003 pour les remboursements aux communes des aménagements de voirie pour la circulation des bus ;

Vu la délibération n° D.2020.01.2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative au débat d'orientation budgétaire (DOB) 2020 de la communauté d'agglomération ;

Vu les crédits prévus au budget 2020 pour le financement de ces AP ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 29 janvier 2020.

- L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuel. Corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Les AP-CP doivent faire l'objet d'une délibération séparée de celle du budget. Le mécanisme des AP-CP permet ainsi une plus grande transparence des engagements pluriannuels de la collectivité.

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget, chaque année uniquement, les crédits qui seront réellement consommés, c'est-à-dire les CP.

A ce jour, il est nécessaire que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc procède à la création de deux nouvelles autorisations de programme et à la mise à jour de l'échéancier des CP et des AP au vu de leur réalisation au 31 décembre 2019.

- **Création d'une AP pour les fonds de concours aux communes liés au retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2020:**

Vu la croissance fiscale attendue pour 2020, la Communauté d'agglomération attribuera aux communes membres des fonds de concours pour un montant de 2 350 000 €. Les communes ne sollicitent pas le versement dès l'année d'attribution. Par conséquent, il est proposé de voter une AP pour étaler les décaissements sur plusieurs exercices.

AP N°	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL AP
2020-001	235 000 €	1 900 000 €	215 000 €	2 350 000 €

- **Création d'une AP pour la halte Allée Royale de Villepreux du tram 13**

La Communauté d'agglomération s'est engagée à participer au financement de la création de la halte Allée Royale de Villepreux du tram 13 lors du Conseil communautaire du 3 décembre 2019 et lors ce présent conseil communautaire. Il est proposé de créer une AP pour formaliser cet engagement sur le plan budgétaire et prévoir les décaissements sur plusieurs exercices.

AP N°	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL AP
2020-002	200 000 €	1 000 000 €	1 300 000 €	2 500 000 €

- **Révision de l'échéancier des CP des AP votées de 2016 à 2019 :**

Il convient de présenter le bilan des CP consommés sur l'exercice 2019 et de modifier l'échéancier des CP pour les années suivantes.

L'échéancier prévisionnel en euros, voté le 2 avril 2019 et modifié le 8 octobre 2019, était le suivant :

AP n°	Objet	CP réalisés antérieurement (2016 à 2018)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL AP
2016-002	Travaux CRR de Versailles Pôle Musique	3 014 603,99	230 000,00	65 396,01		3 310 000,00
2016-003	Echangeur A86	16 100,00	195 815,00	247 990,00	140 095,00	600 000,00
2017-005	Moulin de Vauboyen	0,00			350 000,00	350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	864,00	1 280 000,00	319 136,00		1 600 000,00
2017-007	Jonction piste cyclable Bois d'Arcy vers base de loisirs	444 233,69	110 000,00	45 766,31		600 000,00
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	115 293,48	2 500 000,00	1 100 000,00	284 706,52	4 000 000,00
2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	0,00	1 000 000,00	500 000,00		1 500 000,00
2018-003	Fonds de concours Plan de développement intercommunal	0,00	2 500 000,00	2 000 000,00	936 480,00	5 436 480,00
2019-001	Fibre optique : liaison mairies		2 000 000,00	2 000 000,00	1 500 000,00	5 500 000,00
2019-002	Fonds de concours retour incitatif 2019		300 000,00	1 800 000,00	305 821,00	2 405 821,00
2019-003	Remboursement aux communes aménagements de bus		100 000,00	600 000,00		700 000,00
	TOTAL CP	3 591 095,16	10 215 815,00	8 678 288,32	3 517 102,52	26 002 301,00

Le bilan de la consommation des CP votés sur 2019 est présenté ci-dessous :

AP n°	Objet	Montant Autorisation de Programme voté	Crédits de Paiement réalisés antérieure ment	Crédits de Paiement votés sur 2019	Crédits de Paiement réalisés sur 2019	Reste à financer sur les exercices 2020 et +
2016-002	Travaux CRR de Versailles Pôle Musique	3 310 000,00	3 014 603,99	230 000,00	93 670,19	201 725,82
2016-003	Echangeur A86	600 000,00	16 100,00	195 815,00		583 900,00
2017-005	Moulin de Vauboyen	350 000,00	0,00	0,00		350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	1 600 000,00	864,00	1 280 000,00	599 101,81	1 000 034,19
2017-007	Jonction piste cyclable Bois d'Arcy vers base de loisirs	600 000,00	444 233,69	110 000,00	12 882,41	142 883,90
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	4 000 000,00	115 293,48	2 500 000,00	1 903 971,83	1 980 734,69
2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	1 500 000,00	0,00	1 000 000,00	500 000,00	1 000 000,00
2018-003	Fonds de concours Plan de développement intercommunal	5 436 480,00	0,00	2 500 000,00	2 092 915,13	3 343 564,87
2019-001	Fibre optique : liaison mairies	5 500 000,00	0,00	2 000 000,00	1 161 373,39	4 338 626,61
2019-002	Fonds de concours retour incitatif 2019	2 405 821,00	0,00	300 000,00	115 208,00	2 290 613,00
2019-003	Remboursement aux communes aménagement de bus	700 000,00	0,00	100 000,00		700 000,00
	TOTAL CP	26 002 301,00	3 591 095,16	10 215 815,00	6 479 122,76	15 932 083,08

Il est proposé de clôturer l'AP n°2017-007 : « jonction piste cyclable Bois d'Arcy base de loisirs » vu que le paiement des travaux est achevé (-142 883,90 €).

Au vu du bilan des réalisations 2019, de la création des deux nouvelles AP et du solde des AP existantes, le nouvel échéancier (en euros) proposé est le suivant :

AP n°	Objet	CP réalisés (2016 à 2019)	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL AP
2016-002	Tvx CRR de VGP	3 108 274,18	200 000,00	1 725,82		3 310 000,00
2016-003	Echangeur A86	16 100,00	236 714,00	207 091,00	140 095,00	600 000,00
2017-005	Moulin de Vauboyen	0,00			350 000,00	350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	599 965,81	990 000,00	10 034,19		1 600 000,00
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	2 019 265,31	1 700 000,00	280 734,69		4 000 000,00
2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	500 000,00	500 000,00	500 000,00		1 500 000,00
2018-003	Fonds de concours Plan de dtv intercommunal	2 092 915,13	2 000 000,00	1 000 000,00	343 564,87	5 436 480,00
2019-001	Fibre optique : liaison mairies	1 161 373,39	1 000 000,00	1 500 000,00	1 838 626,61	5 500 000,00
2019-002	Fonds de concours retour incitatif 2019	115 208,00	2 130 000,00	160 613,00		2 405 821,00
2019-003	Remboursement aux communes aménagements de bus		400 000,00	300 000,00		700 000,00
2020-001	Fonds de concours retour incitatif 2020		235 000,00	1 900 000,00	215 000,00	2 350 000,00
2020-002	Création halte allée royale de Villepreux tram13		200 000,00	1 000 000,00	1 300 000,00	2 500 000,00
	TOTAL CP	9 613 101,82	9 591 714,00	6 860 198,70	4 187 286,48	30 252 301,00

Le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur la création des deux nouvelles AP (fonds de concours retour incitatif 2020 et halte allée royale de Villepreux tram13) et sur l'évolution des échéanciers des CP présentées ci-dessus.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de voter l'autorisation de programme (AP) n° 2020-001 d'un montant de 2 350 000 € pour les fonds de concours aux communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc liés au retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2020 ;
- 2) de voter l'AP n°2020-002 d'un montant de 2 500 000 € pour la création d'une halte allée royale de Villepreux tram 13 ;
- 3) de clôturer l'AP n°2017-007 : Jonction piste cyclable Bois d'Arcy base de loisirs Saint-Quentin ;
- 4) de modifier l'échéancier des crédits de paiement (CP) liés aux précédentes AP n° 2016-002, 2016-003, 2017-005, 2017-006, 2018-001, 2018-002, 2018-003, 2019-001, 2019-002, 2019-003 ;

- 5) d'indiquer le nouvel échéancier prévisionnel en euros suivant pour l'ensemble des AP-CP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

AP n°	Objet	CP réalisés (2016 à 2019)	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL AP
2016-002	Tvx CRR de VGP	3 108 274,18	200 000,00	1 725,82		3 310 000,00
2016-003	Echangeur A86	16 100,00	236 714,00	207 091,00	140 095,00	600 000,00
2017-005	Moulin de Vauboyen	0,00			350 000,00	350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	599 965,81	990 000,00	10 034,19		1 600 000,00
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	2 019 265,31	1 700 000,00	280 734,69		4 000 000,00
2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	500 000,00	500 000,00	500 000,00		1 500 000,00
2018-003	Fonds de concours Plan de dtv intercommunal	2 092 915,13	2 000 000,00	1 000 000,00	343 564,87	5 436 480,00
2019-001	Fibre optique : liaison mairies	1 161 373,39	1 000 000,00	1 500 000,00	1 838 626,61	5 500 000,00
2019-002	Fonds de concours retour incitatif 2019	115 208,00	2 130 000,00	160 613,00		2 405 821,00
2019-003	Remboursement aux communes aménagements de bus		400 000,00	300 000,00		700 000,00
2020-001	Fonds de concours retour incitatif 2020		235 000,00	1 900 000,00	215 000,00	2 350 000,00
2020-002	Création halte allée royale de Villepreux tram13		200 000,00	1 000 000,00	1 300 000,00	2 500 000,00
	TOTAL CP	9 613 101,82	9 591 714,00	6 860 198,70	4 187 286,48	30 252 301,00

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 53

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 71 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.